



Master 2

Droit de l'action économique des collectivités territoriales

Finalité

Donner aux étudiants une formation juridique de haut niveau
dans tous les secteurs de l'action économique locale



Une formation juridique de haut niveau

La formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le M2 « Droit de l'action économique des collectivités territoriales » (DAECT) a pour objectif de donner aux étudiants qui le suivent une formation juridique de haut niveau dans tous les secteurs de l'action économique locale : marchés publics, délégations de service public, aides, travaux publics, gestion du patrimoine local, économie mixte locale, finances et fiscalité locales...

La formation laisse une large place à la dimension professionnalisante, notamment à travers :

- la part substantielle des enseignements dispensés par des praticiens (avocats, magistrats administratifs, responsables des services juridiques des collectivités territoriales ou d'établissements publics, membres de la Chambre régionale des comptes...);
- le choix de consacrer un volume horaire important à des séminaires de mise en situation des étudiants qui travaillent sur des dossiers, notamment contentieux, et apprennent à rédiger des actes juridiques etc. ;
- la place accordée au stage pratique.

CHIFFRES CLÉS

• **20 étudiants** par promotion

• **274 heures** de cours

• **Taux de réussite** entre 95 % et 100 %

• Une dizaine **d'intervenants professionnels**

• **Deux mois de stage minimum** à partir du mois d'avril

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de leur formation, les étudiants auront acquis :

- une bonne connaissance du droit des collectivités territoriales, de ses acteurs et des différents outils d'intervention économique ;
- des compétences approfondies en matière de commande publique, d'urbanisme, de finances et de fiscalité locales, de contentieux administratif ;
- une aptitude à l'analyse et au raisonnement juridiques ;
- une capacité à la rédaction de notes et rapports juridiques ;
- des qualités relationnelles, acquises notamment grâce au stage.



Les débouchés

EMPLOIS ACCESSIBLES

A l'issue de leur formation, les étudiants trouvent des débouchés dans :

- les emplois du secteur public, notamment de catégorie A dans les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale ;
- les métiers d'avocat et de juriste-conseil spécialisés en droit public des affaires ;
- les emplois du secteur privé, notamment les juristes d'entreprises liées par la voie contractuelle aux collectivités territoriales ou à l'Etat.

3

La grande majorité des étudiants choisissent le label « Professionnel » mais il est également possible d'obtenir le M2 avec le label « Recherche ». Les étudiants qui font ce choix suivent un séminaire d'initiation à la recherche juridique et réalisent un mémoire : ils peuvent alors être autorisés à s'inscrire en doctorat et réaliser une thèse dans une perspective professionnelle ou de carrière universitaire.

TÉMOIGNAGE

« Le M2 DAECT a constitué pour moi un véritable atout tant lors de la préparation du concours d'attaché territorial qu'au moment de la recherche d'emploi. Cette formation répond de manière très concrète aux attentes des collectivités territoriales qui, poussées par le besoin d'optimisation et de rationalisation budgétaires, cherchent de plus en plus à recruter leurs cadres parmi les profils possédant à la fois une vision globale du fonctionnement administratif et des compétences solides en droit public des affaires. »
(Marion DESCOURS, Attachée territoriale, Responsable du service « Marchés publics et assurances » de la Ville d'Echirolles, promotion 2005-2006).

TÉMOIGNAGE

« Ce master offre incontestablement, pour les publicistes, une excellente formation pour entrer à l'Ecole des Avocats. La diversité des interventions et la qualité de l'enseignement permettent d'appréhender dans les meilleures circonstances l'entrée dans le monde professionnel. Le travail réalisé avec des avocats, magistrats et fonctionnaires territoriaux sur des dossiers réels offre une plongée très réaliste dans les contentieux que l'on connaît ensuite. En sortant, le plus dur, c'est de garder le niveau ! »
(Thomas BONZY, avocat, major de l'examen d'entrée au CRFPA 2009, promotion 2007-2008).



Une formation à la fois pratique et théorique

Organisation pédagogique

SEMESTRE 1

UE 1	Droit du secteur public local	25 heures
UE 2	Droit des délégations du service public Droit des marchés publics	15 heures 15 heures
UE 3	Droit des aides locales	15 heures
UE 4	Droit de l'urbanisme	25 heures
UE 5	Droit des opérations immobilières	25 heures
UE 6	Finances locales Fiscalité locale	15 heures 15 heures

4

SEMESTRE 2

UE 1	Contentieux et responsabilité	25 heures
UE 2	Comptabilité publique Comptabilité privée Séminaires de mise en situation des étudiants	9 heures 9 heures 45 heures
UE 3	Conférences d'actualité sur le droit des collectivités territoriales Préparation au grand oral sur le droit des collectivités territoriales	24 heures 12 heures
UE 4	- Rapport de recherche - Stage obligatoire (8 semaines minimum) OU parcours aménagé « Recherche » - Mémoire - Stage obligatoire (4 semaines minimum)	

Le programme des enseignements a été conçu avec les professionnels concernés.

SEMESTRE 1

Le premier semestre débute par un séminaire de remise à niveau intensive en droit public économique afin que les étudiants, quel que soit leur cursus antérieur, disposent des connaissances requises pour suivre avec profit le M2.

UE 1

Le cours de « Droit du secteur public local » présente les règles encadrant les sociétés d'économie mixte locale, les sociétés publiques locales, les régies et les établissements publics locaux.

UE 2

Le cours de « Droit des délégations de service public » aborde l'étude de la procédure de passation, du contenu juridique, des règles de rédaction ainsi que des conditions de cessation d'exécution des contrats de délégation de service public.

Le cours de « Droit des marchés publics » propose une analyse transversale des différents aspects du régime juridique des marchés publics.

UE 3

Le cours de « Droit des aides locales » comporte une présentation du dispositif européen et national régissant la définition et la mise en œuvre des aides distribuées par les collectivités territoriales à des fins de développement économique.

UE 4

Le cours de « Droit de l'urbanisme » est principalement centré sur l'urbanisme opérationnel. A titre indicatif, sont traités les thèmes suivants : l'articulation des politiques d'aménagement du territoire et de la planification spatiale locale, la procédure des permis d'aménager, la procédure de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) ; le régime des opérations d'urbanisme commercial, la participation financière des constructeurs

aux dépenses d'urbanisme, etc.

UE 5

Le cours de « Droit des opérations immobilières » est organisé autour des contrats administratifs spéciaux (bail emphytéotique administratif, AOT, droits réels, etc.) et des montages complexes (crédit-bail, VEFA...).

UE 6

Le cours de « Finances locales » a un triple objectif : donner à chaque étudiant une connaissance pratique et non seulement théorique, en finances publiques ; familiariser les étudiants avec les documents budgétaires des collectivités territoriales (budget(s), compte de gestion, compte administratif) et avec les principaux agrégats qu'on peut retrouver dans ces documents ; sensibiliser les étudiants aux rôles respectifs des gestionnaires de collectivités d'une part, et des comptables publics d'autre part.

L'objectif du cours « Fiscalité locale » est de donner aux étudiants de solides connaissances techniques et d'appréhender les principales problématiques animant une matière réputée aride, mais indispensable pour les collectivités.

SEMESTRE 2

UE 1

Les objectifs du cours de « Contentieux et responsabilité » sont les suivants : résoudre une grande diversité de cas pratiques sur des sujets variés intéressant les collectivités territoriales ; apprendre aux étudiants à resituer des sujets pointus dans le cadre général de leurs connaissances ; permettre aux étudiants de se familiariser avec les sources de documentation pratique sur le contentieux administratif

UE 2

Les cours de « Comptabilité publique » et « Comptabilité privée » visent à fournir aux étudiants une grille de lecture des documents financiers qu'ils peuvent être conduits à examiner

à l'issue du M2.

Les séminaires de « Mise en situation des étudiants » visent, sous la direction de magistrats, d'avocats et de fonctionnaires territoriaux, à travailler sur des dossiers réels, notamment contentieux. Ils permettent une initiation à la rédaction d'actes.

UE 3

Cette unité comprend en premier lieu des conférences liées à l'actualité du droit des collectivités territoriales dont le programme évolue chaque année afin de « coller » aux transformations de la matière : il s'agit en l'espèce de sensibiliser les étudiants aux évolutions de la matière afin de les préparer le mieux possible aux concours qu'ils s'approprient à passer. Par ailleurs, une préparation au grand oral, à partir de simulations sur des sujets d'annales, est organisée afin d'entraîner les étudiants à l'exposé-discussion qui a lieu en fin de M2 mais aussi aux épreuves orales d'admission présentes dans tous les concours administratifs ou encore à l'examen d'entrée du CRFPA.

UE 4

Rapport de recherche OU mémoire : les étudiants rédigent et soutiennent un rapport de recherche qui peut éventuellement être lié au stage réalisé. Pour les étudiants qui souhaitent bénéficier du label « Recherche », ce rapport est remplacé par un véritable mémoire de recherche et ils suivent également un séminaire de méthode qui permet de les initier à la recherche juridique et de pouvoir, le cas échéant, entamer une thèse de droit public dans de bonnes conditions.

Stage : le stage est évalué à l'aide d'un questionnaire rempli par le tuteur du stage et à la lecture d'un bilan rédigé par l'étudiant dans lequel sont exposés les tâches confiées, les difficultés rencontrées, les enseignements tirés de cette expérience professionnelle, etc.



Un réseau universitaire et professionnel solide

Les atouts

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

S. BERNARD (Professeur, Directeur du M2), F. BARQUE (Maître de conférences), H. BELRHALI-BERNARD (Professeure), P. COURTOT (Juriste à la Communauté d'agglomération de Grenoble), J.-F. DAVIGNON (Professeur), C. DUBORDEAUX (Ingénieure territoriale au Conseil Général de l'Isère), B. FREYRE (Administrateur territorial au Conseil Général de l'Isère), M. HEINTZ (Avocat au barreau de Grenoble), G. JAILLOT (Magistrat financier à la Chambre régionale des comptes Rhône-Alpes), N. KADA (Professeur), A. LALANNE (Avocat au barreau de Saint-Etienne), G. MOLLION (Maître de conférences), S. PLUNIAN (Avocat au barreau de Valence), M. SAUVEPLANE (Magistrat au Tribunal administratif de Grenoble), M.-R. TERCINET (Professeur), J.-C. VIDELIN (Maître de conférences), P. YOLKA (Professeur).

ÉVALUATION

Sur une échelle de notation couvrant les notes A+, A, B et C, cette spécialité a été évaluée « A » par l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES). Cette dernière a notamment salué la pertinence de l'offre de formation ainsi que l'intégration de nombreux intervenants professionnels.

6

ENVIRONNEMENT SCIENTIFIQUE

Le M2 DAECT est adossé au GRDPE (Groupe de Recherches en Droit Public Economique) qui est une équipe du Centre de Recherches Juridiques (EA 1963). Les étudiants du M2 sont conviés aux différentes manifestations organisées par le GRDPE (colloques, journées d'études, etc). Pour les étudiants désireux de réaliser une thèse, l'adossement au GRDPE garantit l'insertion dans un réseau scientifique de qualité.

RÉSEAU DES DIPLÔMÉS DU MASTER 2

L'association des anciens du M2 permet aux étudiants d'entretenir des liens avec les promotions précédentes. Le réseau constitué par les anciens étudiants facilite la recherche de stages puis de contrats de travail. Un annuaire des anciens est notamment tenu à jour. Chaque année, une rencontre intitulée « Retour d'expérience des diplômés » permet à des représentants de chaque promotion du M2 de faire partager aux étudiants leurs parcours, de donner des conseils, de nouer des contacts, etc.



Conditions d'accès

PUBLIC ET SÉLECTION

La formation est accessible aux titulaires d'un M1 « Droit public » ainsi qu'aux personnes justifiant d'une formation équivalente (IEP, etc). Le recrutement s'effectue sur dossier et / ou entretien de sélection devant un jury. Le dossier soumis par l'étudiant doit rassembler notamment les relevés de notes des années d'études précédentes, une lettre de motivation et un CV.

CANDIDATURE

Les dossiers sont à constituer en ligne sur le site de la Faculté de Droit de Grenoble, à partir de début avril.

7

CANDIDATURES AUX « PARCOURS SPÉCIFIQUES »

Double diplôme ESC : les étudiants retenus en M2 DAECT peuvent être admis, sur sélection mais sans concours, à l'Ecole supérieure de commerce (ESC) de Grenoble afin d'obtenir en deux ans une double diplomation s'ils font partie des meilleurs étudiants du M1 de Droit public de Grenoble. Les candidatures à ce double diplôme doivent être présentées début juillet.

Programme « UQAM / Université de Genève » : ce programme permet aux étudiants sélectionnés de réaliser le M1 de Droit public à l'Université du Québec à Montréal ou à l'Université de Genève dans le cadre d'un parcours aménagé assurant de suivre ensuite dans de bonnes conditions le M2 DAECT. Les candidatures à ce programme doivent être déposées au début du second semestre de L3. Les étudiants sont alors doublement sélectionnés : pour exercer leur mobilité étudiante en M1 et, par anticipation, pour l'accès au M2 DAECT (sous réserve de validation du M1).

ORGANISATION GLOBALE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

- Les cours débutent la troisième semaine de septembre se terminent mi-mars.
- Les examens se déroulent en janvier et fin mars pour la première session puis en septembre pour la deuxième session.
- Les stages commencent à partir du mois d'avril (2 mois minimum, 5 mois maximum).

FICHE D'IDENTITÉ DE LA FORMATION

M2 Droit de l'action économique des collectivités territoriales

Responsable de spécialité : Sébastien BERNARD, Professeur de droit public, Doyen de la Faculté de Droit de Grenoble

La spécialité « Droit de l'action économique des collectivités territoriales » fait partie du Master *Droit public* dirigé par Philippe YOLKA, Professeur de droit public. Elle dispose à la fois du label « professionnel » et du label « recherche ».

Contact administratif :

Université Pierre-Mendès-France

Faculté de Droit

Scolarité du M2 Droit de l'action économique des collectivités territoriales

BP47

38040 GRENOBLE Cedex 9

Téléphone : 04 76 82 58 34

Courriel : Sandrine.Thaise@upmf-grenoble.fr

Site web de la Faculté de Droit de Grenoble : <http://www.facdroid-grenoble.org>

Master 2

Droit de l'action économique des collectivités territoriales

*La Faculté de Droit de Grenoble est une composante
de l'Université Pierre-Mendès-France.*

upmf
Grenoble
Université Pierre-Mendès-France
Sciences sociales & humaines

FACULTÉ DE
DROIT
GRENOBLE